



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Éligibilité des grossistes de l'hôtellerie-restauration au plan de soutien

Question écrite n° 29402

Texte de la question

M. Louis Aliot interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur la non-éligibilité des fournisseurs de gros au plan de soutien en faveur des secteurs de la restauration, du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture. Les distributeurs et grossistes en boissons, les brasseurs et les limonadiers sont inquiets. Lors de son allocution à l'Assemblée nationale le 28 avril 2020, le Premier ministre a indiqué qu'une date serait choisie prochainement pour la réouverture des entreprises de l'hôtellerie-restauration mais n'a pas fait mention des sous-traitants. Il semblerait que ces derniers soient exclus du plan de relance du secteur alors qu'ils en sont des maillons essentiels et que leur chiffre d'affaires dépend principalement de l'ouverture des restaurants, des hôtels et des bars. M. le député a été contacté par des grossistes, distributeurs et fournisseurs du secteur de sa circonscription, fragilisés dangereusement par des pertes majeures de chiffre d'affaires. Des dizaines de brasseurs et grossistes de l'hôtellerie restauration subissent les mêmes pertes partout en France, ce qui menace des milliers d'emplois. Il demande à M. le ministre si les distributeurs grossistes en boissons, grossistes et fournisseurs de l'hôtellerie-restauration seront éligibles aux mesures du plan, annoncé au mois d'avril 2020 par le Premier ministre, de soutien en faveur des secteurs de la restauration, du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture dont ils relèvent. Il lui demande si les mesures encadrant l'activité partielle seront prolongées au-delà de la date de réouverture, *a minima* jusqu'au 31 décembre 2020, pour accompagner le retour à l'emploi progressif des salariés de ces entreprises pour préserver l'emploi menacé par la perte d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Louis Aliot](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29402

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3314

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)